



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réser
au
Monit
belg***19105991***

Déposé / Reçu le

25 JUL 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
GreffeN° d'entreprise : **0427 539 772****Nom**(en entier) : **Immoni**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**Adresse complète du siège : **Route de Lennik 551 à 1070 Bruxelles****Objet de l'acte : Démission d'un administrateur, démission du Commissaire, nomination du Commissaire**

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2019

6.DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Matthias De Raeymaeker avec effet au 18 juin 2019.

7.DEMISSION DU COMMISSAIRE

L'Assemblée prend acte de la démission de la société Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises SCRL, représentée par Madame Leen Defoer, en tant que commissaire de la société avec effet à la date de la présente assemblée générale ordinaire.

8.NOMINATION DU COMMISSAIRE

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant que commissaire la SPRL « DGST & Partners - réviseurs d'entreprises », avenue Emile Van Becelaere 28A/Bte 71, 1170 Bruxelles.

Ce cabinet a désigné comme représentant Fabio Crisi et/ou Michaël De Ridder.

Le mandat de DGST & Partners s'achèvera à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021.

Les honoraires ont été fixés à un montant de 3.000,00 EUR hors TVA par an soumis à indexation.

9. POUVOIRS

L'Assemblée mandate Madame Barbara Sindic domiciliée au 12 rue Vervloesem à 1200 Bruxelles, pour la signature et le dépôt au greffe de tous les documents destinés à la publication des présentes décisions aux Annexes du Moniteur belge, ainsi que pour la signature et le dépôt au greffe de tous les documents destinés à la modification du registre des personnes morales.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/08/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).